



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences des éoliennes sur les élevages bovins

Question écrite n° 27789

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les conséquences des éoliennes sur la production de lait. Plusieurs éleveurs qui ont vu s'installer des mâts éoliens dans leurs champs ou à proximité immédiate ont constaté une dégradation de la santé des troupeaux, une diminution de la production de lait, une baisse de la qualité (hausse du taux de cellule) et des problèmes de vêlage. Les observations suggèrent un lien entre les éoliennes et les difficultés de l'exploitation. On peut penser à des explications liées à des infrasons ou aux champs électromagnétiques. Il lui demande si l'État dispose de données scientifiques fiabilisées et, dans le cas contraire, s'il envisage d'engager une étude sur ce sujet important pour les nombreuses exploitations concernées.

Texte de la réponse

De nombreuses études sur l'influence des champs électriques et magnétiques (CEM) sur les élevages existent à ce jour, notamment sur les élevages laitiers. L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a par ailleurs été saisie en 2015 pour approfondir l'expertise scientifique relative aux conséquences des champs électriques et magnétiques d'extrêmement basses fréquences sur la santé animale et les performances zootechniques. Le rapport d'expertise porte ainsi sur l'analyse de plus de 300 publications scientifiques, des audits du groupement permanent de sécurité électrique (GPSE) dans les élevages agricoles et aquacoles et le bilan d'une campagne de mesures des CEM dans des exploitations agricoles. L'avis est disponible sur le site internet de l'ANSES (www.anses.fr). Ces études ont permis notamment d'évaluer la sensibilité des animaux aux CEM et aux courants électriques parasites possibles en situation expérimentale, mais leur impact sur le niveau de performance et l'état sanitaire des animaux (mammites plus fréquentes chez la vache laitière par exemple) dans le contexte multifactoriel des élevages reste mal connu. La poursuite des études d'évaluation de l'exposition des animaux d'élevage permettra de tenir compte de la variété des configurations et des environnements rencontrés sur le terrain. Il n'existe en revanche pas à ce jour d'études spécifiques sur l'impact électrique et magnétique des éoliennes sur les élevages. Des protocoles du GPSE relatifs à deux élevages ont été établis en 2016 par le docteur Ariette Laval, vétérinaire, professeur émérite à ONIRIS et experte coordinatrice du GPSE en milieu rural, suite à l'installation du parc éolien des Quatre Seigneurs sur les communes de Nozay, Abbaretz, Puceul et Saffré. De nombreuses investigations ont été conduites sous l'égide du GPSE, notamment des mesures électriques et la recherche des courants vagabonds perturbateurs, la mesure des champs magnétiques, la recherche des traceurs biochimiques et chimiques du sol et l'examen du fonctionnement des câbles. Les résultats obtenus ont mis en évidence la concomitance de l'installation et de la mise en service des éoliennes avec l'altération de certaines performances et des troubles du comportement des animaux de deux élevages du site éolien mais n'ont pas permis d'établir clairement la cause des difficultés rencontrées. Pour répondre aux situations signalées, la chambre d'agriculture des départements dans lesquels se situent les exploitations pourra demander, avec l'accord des éleveurs concernés, l'intervention du GPSE. S'il existe une réelle présomption de phénomènes électriques voire magnétiques parasites suite aux premiers éléments communiqués par la chambre d'agriculture et ses

techniciens, un protocole sera engagé par le GPSE pour réaliser des investigations électriques, sanitaires et zootechniques. Les problèmes pouvant venir de causes multiples liées notamment aux bâtiments, aux équipements, à l'alimentation, de telles investigations permettent de n'exclure aucune piste. Dans l'attente des résultats de l'expertise, il n'est pas possible de conclure sur l'origine de la baisse de production et de qualité subie par ces éleveurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27789

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2401

Réponse publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3524